

### Délibération 2019 BS 150 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### Objet : LA MEDITERRANEE A VELO – EURO VELOURROUTE N° 8 – ETUDE POUR LA FINALISATION DES AMENAGEMENTS SUR LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansois dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

#### Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,  
Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

#### Avaient donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.  
Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN.  
Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

#### Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.  
Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le Code général des collectivités locales ;
- Vu le schéma régional S3V ;
- Vu le programme cadre de soutien aux infrastructures vélos de la Région Sud ;
- Vu le Schéma Régional Climat Air Energie dénommé un « COP d'avance » de la Région Sud ;
- Vu l'appel à projet sur les continuités cyclables ;
- Vu les objectifs de la charte du Parc naturel régional du Luberon :
- B2.12 « Améliorer et sécuriser les déplacements »
- Et C.2.1 : « conforter le développement d'un tourisme durable » ;
- Considérant l'importance de finaliser les aménagements de l'EV8 sur les Alpes de Haute Provence pour le développement de la pratique du vélo au quotidien et pour le développement économique du territoire.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'études opérationnelles de finalisation des aménagements de l'Eurovéloroute n°8 La Méditerranée à vélo et en **ACCEPTE** la maîtrise d'ouvrage
- **SOLLICITE** le concours financier de la DREAL PACA dans le cadre de l'appel à projet Continuités cyclables et du Conseil Régional dans le cadre du programme cadre de mise en œuvre du schéma régional SR3V
- **APPROUVE** le plan de financement ci-après et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté

#### Plan de financement prévisionnel

BESOINS		RESSOURCES	
POSTES	VALEUR	POSTES	VALEUR (*)
Bureau d'étude, étude opérationnelle de niveau APS (1)	22 500,00	Etat <i>DREAL - AAP Continuités vélo</i>	8 100,00
		Conseil Régional	13 500,00
		Participation financière Parc	5 400,00
<b>Total HT</b>	<b>22 500,00</b>		
TVA (20%) (2)	4 500,00		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 000,00</b>

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**La Présidente,**  
 Dominique SANTONI